

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021 A 19 H 30 EN MAIRIE DE SCHIRRHEIN

MEMBRES ELUS	:	19
MEMBRES EN FONCTION	:	19
MEMBRES PRESENTS	:	16
MEMBRES ABSENTS	:	03

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
Mme Martine HALTER
Adjoint
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
M. Christian SCHOTT
M. Daniel BITZ
Mme Mireille SCHNEIDER
Mme Frédérique STUDER
M. Christophe EISENMANN
Mme Célia RISCHMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Julien ANSTETT
M. Nicolas HALTER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : **M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK**
Mme Joelle SCHOTT, pouvoir à Mme Célia RISCHMANN
Mme Nathalie STEINMETZ, pouvoir à Mme Martine HALTER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

La convocation pour la séance a été transmise le 2 juillet 2021 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Avant d'entamer l'ordre du jour, sur proposition du maire, le conseil municipal marque une minute de silence en l'honneur d'Anne-Marie GENTNER, responsable de la bibliothèque municipale et Présidente de l'OSCL, décédée le 23 avril 2021.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,
. par 18 voix pour
. 1 abstention (Mme Célia RISCHMANN)
approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Isabelle HALTER, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

BAIL DE LOCATION

Location d'un logement F2 au 6, rue de l'Eglise, au 01.07.2021, à Mme Catherine NGANGA, moyennant un loyer mensuel hors charges de 460,00 €.

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

. Il est donné lecture des comptes - rendus des réunions de commissions suivantes :

COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME DE SCHIRRHEIN ET DE SCHIRRHOFEN DU 05.05.2021

1. Extension de la cour de l'école élémentaire

*Présentation du projet retenu en intercommunalité, version 3, avec extension de la cour d'environ 137 m2, remplacement de la clôture et du portail (mise aux normes). Pas d'ouverture dans le mur du préau. Estimatif de 47 200,- € HT. **Accord donné par Schirrhoffen.***

2. Hall de stockage

Aménagement intérieur du hall de stockage avec des racks et des étagères, selon plan d'implantation présenté. Attente d'une confirmation concernant les étagères, entre du mi-lourd ou du tubulaire ?

Attente confirmation concernant le gerbeur et le transpalette ?

Schirrhoffen ne souhaiterait apparemment pas participer à ces achats. Attente d'un retour de Madame la Maire de Schirrhoffen pour confirmation.

Les containers du dépôt municipal ne seront pas déplacés.

3. Salle polyvalente

Rideau de séparation : SATD, avec pose, 4 050,- € HT. Choix de couleur à confirmer.

Local poubelles : DEIS, attente du devis mis à jour, car augmentation des matières premières.

Accord donné par Schirrhoffen pour les 2 projets.

4. Elagage

Taille sanitaire et élagage de 41 arbres dont 27 considérés comme «intercommunaux», sur le parking de la salle polyvalente et l'entrée de l'école élémentaire, près du terrain de tennis et dans la cour de l'école maternelle. La société HOLTZINGER serait retenue pour les travaux, mais aucune décision prise officiellement ! Attente d'une confirmation ?

Schirrhoffen ne souhaiterait apparemment pas participer à ces travaux. Attente d'un retour de Madame la Maire de Schirrhoffen pour confirmation.

5. Terrain de tennis

Demande du Tennis Club pour la pose d'un filet brise-vue / brise-vent. 72 ml.

Etude des devis en cours entre SATD et Intersport. L'installation se fera en régie.

6. Cimetière

Il ne reste plus que 3 cavurnes de disponible. La société DECKER a déposé le brevet sur le modèle de cavurne déjà installée. Le délai de livraison est estimé à 5-6 mois. Une commande de 10 cavurnes sera réalisée par Schirrhoffen. 1 250,- HT par cavurne, pose incluse.

Remplacement du muret et du grillage. Vérification de l'ensemble de la clôture pour définir la longueur à remplacer.

Demande de renseignement sur l'exhumation des tombes libres. Selon le coût, prévoir 1 à 2 tombes par année.

Une réunion entre les 2 commissions est prévue le vendredi 14 mai à 10 h 30 sur place.

COMMISSION COMMUNICATION DU 26.05.2021

Ordre du jour : site internet de la commune

Jordan SUTTER, concepteur bénévole, a présenté un projet du nouveau site internet.

En se basant sur l'arborescence fourni par la commission, Jordan a proposé à la commission un projet basé sur une navigation plus facile pour les visiteurs et surtout une administration du site beaucoup plus facile qui se fera via le logiciel Wordpress.

Une présentation rubrique par rubrique a été faite.

Comme Jordan le dit lui-même «le site est loin d'être fini. Par contre, on a ici les 50 % avec lesquels on peut créer les 90 % du site».

Le maire donne la parole à Jordan SUTTER, présent, afin qu'il présente l'ébauche du futur site.

En 2016, notre commune s'est dotée d'un nouveau site internet. Il n'est cependant pas adapté à toutes les résolutions d'écran, à une époque où les consultations internet se font de plus en plus via des portables ou tablettes, de n'importe quel lieu, à n'importe quel moment de la journée.

Une refonte du site était devenue nécessaire.

Le conseil municipal valide la présentation faite par Jordan SUTTER, et le remercie pour son travail. Le site devrait pouvoir être mis en ligne début octobre.

V. DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNE

Le maire soumet la demande de subvention adressée par Monsieur le Lieutenant – Colonel SOULARD, président de l'amicale du 2^{ème} régiment de hussards du camp d'Oberhoffen, reçue le 12 mai dernier :

«Le 18 juin prochain, comme tous les ans depuis maintenant 5 ans, le 2^{ème} régiment de Hussards organisera sa journée de solidarité en parallèle des Journées Nationales des Blessés de l'armée de Terre.

Cette année, cet évènement revêt un caractère très particulier suite à la mort au combat le 2 janvier dernier de nos deux camarades Yvonne et Loïc.

Cette activité, «challenge STROH», porte le nom du premier Hussard mort au combat le Lieutenant STROH. Elle se déroulera en trois phases qui malheureusement au regard de la situation sanitaire ne pourront être ouvertes à la population : une épreuve de course à pied de 22,22 Kms, un «rallye» de cohésion et de découverte des armées et de la région et enfin une soirée de remise des dons récoltés par le régiment au représentant de la CABAT, organisme en charge du soutien au profit des blessés, de leurs familles et de celles des décédés.

Aujourd'hui, comme président de l'association «amicale du 2^{ème} régiment de hussards», ma démarche s'inscrit dans la collecte de dons au profit des blessés de l'armée de Terre et de leurs familles. J'ai donc l'honneur de solliciter auprès de vous une participation financière à hauteur de ce que vous pourrez offrir (il n'y a pas de petite contribution, chaque euro compte)».

Après délibération,

par 18 voix pour,

1 abstention (M. Nicolas HALTER),

le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'amicale du 2^{ème} régiment de hussards, et charge le maire de l'exécution de la dépense correspondante.

VI. TARIFS COMMUNAUX

Le maire rappelle au conseil municipal que la fête foraine dite «le messti» devrait, sous réserve des possibilités réglementaires nationales liées à la situation sanitaire, se tenir -exceptionnellement- le week-end des 18 et 19 septembre 2021.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur les droits de place à régler par les forains, et propose à cet effet de se baser sur les derniers tarifs appliqués, en 2019, et de réduire ceux-ci de moitié.

Les prix appliqués en 2021 seraient par conséquent les suivants :

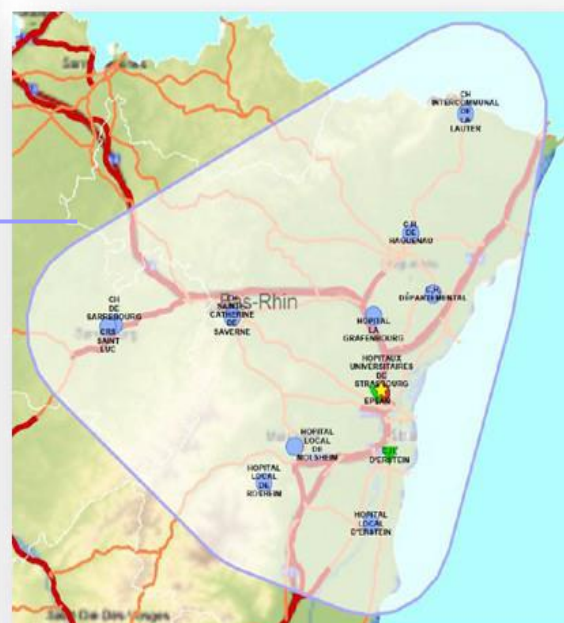
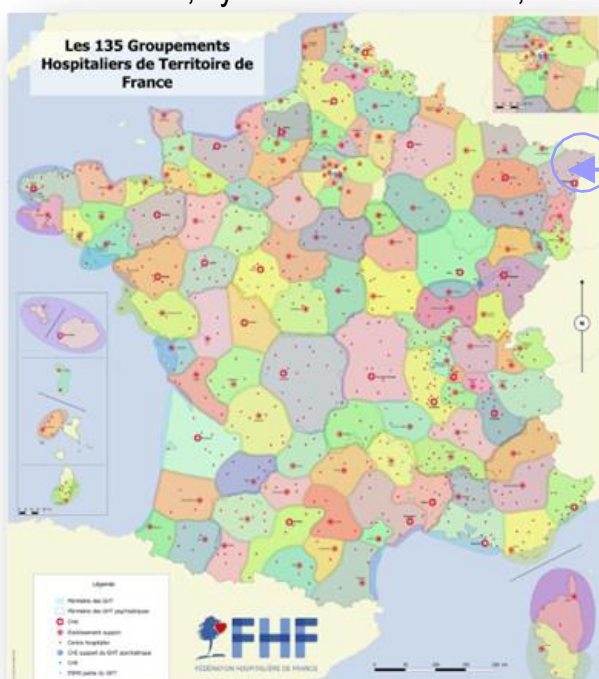
. Manège «adultes»	250,00 €
. Manège «enfants»	125,00 €
. Plateau de jeux vidéos	125,00 €
. Autres, le ml	5,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place des tarifs susdits, applicables uniquement pour le fête foraine «messti» des 18 et 19 septembre 2021.

VII. MOTION RELATIVE A LA CREATION D'UN GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE NORD ALSACE

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été définis par la loi du 26 janvier 2016 de MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ; processus largement illustré, à l'époque, par l'absence d'association des élus locaux et des représentants des communautés médicales. Ces groupements constituent le cadre de coopération entre les établissements publics de santé d'un même territoire. On en compte aujourd'hui 136 sur l'ensemble du territoire national.

Le territoire du Nord Alsace appartient au GHT Basse Alsace-Sud Moselle (BASM). Ce groupement, un des plus importants sur le plan national en termes de capacités hospitalières, s'étend du nord au sud de Wissembourg à Erstein et jusqu'à Sarrebourg à l'ouest et couvre une population totale de près d'un million d'habitants. Le GHT BASM dépend du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg - établissement « support » -, chargé d'assurer la mutualisation de certaines fonctions d'appui : gestion commune des ressources humaines, achats groupés, investissements, systèmes d'information, formation...



Pourtant, des dysfonctionnements ont rapidement pesé sur la pertinence de ce GHT « XXL » réduisant véritablement sa performance :

- Une gouvernance lourde, dans un climat de confiance sensible entre ses membres ;
- Une vie institutionnelle très inégalement animée (le comité territorial des élus n'a été réuni qu'une seule fois en juillet 2017) ;
- Des fonctions mutualisées peu efficaces : entre lourdeurs et velléités centralisatrices sur le CHU. En effet, la complexité de la gestion administrative et le coût de fonctionnement de la fonction « achat mutualisé » sont préjudiciables à la réalisation d'économies réelles au sein d'un GHT qui compte 13 établissements hospitaliers étendus sur un si grand territoire. Des prestataires de proximité ont été écartés des processus de marchés publics du fait de leur incapacité à répondre à une massification aussi importante, mais aussi de leur difficulté à se déplacer sur une zone géographique aussi étendue ;
- Une implication forte et régulière des équipes médicales, soignantes et de direction, mais sans bénéfice réel pour les établissements de santé, ni pour la population ;
- Un projet médical partagé peu avancé, presque 5 ans après la validation des orientations en comité stratégique.

S'inquiétant des dysfonctionnements de ce GHT, en 2019, les élus locaux ont impulsé et soutenu une réflexion visant à modifier son découpage, par la création de deux GHT dont un à l'échelle Nord Alsace, au motif que l'action territorialisée en matière de santé doit être construite à partir des réalités du terrain pour une prise en charge la plus efficace des parcours de soins de la population. Le Nord Alsace a fait la preuve de son caractère structurant en matière d'offre de soins hospitaliers et de santé publique. Son accessibilité, ses niveaux de spécialisations et de masse critique nécessaire à leur bon fonctionnement ont largement contribué à son positionnement régional.

Les quatre établissements publics de santé du territoire Nord Alsace (les centres hospitaliers de Bischwiller, Haguenau et Wissembourg et l'hôpital de La Grafenbourg), ont travaillé un nouveau projet médical partagé en y associant les acteurs médico-sociaux publics du secteur : le Centre de Harthouse (Haguenau) et les Ehpad de Bouxwiller, Hochfelden et Pfaffenhoffen. La demande de création du GHT Nord Alsace s'appuie sur ce nouveau projet médical partagé et sur une convention constitutive qui ont été déposés fin juin 2019 auprès de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

A la suite du dépôt du projet de création du GHT Nord Alsace, la Direction générale de l'ARS a diligenté un audit afin d'évaluer le fonctionnement du GHT BASM et d'apprécier l'opportunité d'un nouveau découpage.

Les travaux ont été présentés aux élus locaux et parlementaires d'Alsace du Nord en octobre 2020. La mission a conclu à de nombreux dysfonctionnements structurels du GHT BASM et à un apport limité au plan des filières médicales.

En revanche, le rapport démontre largement la pertinence d'un GHT Nord Alsace, en termes d'offre et de gradation des soins, de dynamique et de maturité collectives, comme de cohérence territoriale.

Ce GHT Nord Alsace doit être le résultat d'une organisation rationnelle et ambitieuse du système de santé en Alsace du Nord. Rappelons que la crise sanitaire n'a fait que confirmer combien la gestion de proximité a son intérêt et que la coopération transfrontalière est évidente pour ce territoire.

Pour autant, cela fait deux ans que le projet de création du GHT Nord Alsace a été déposé et les démarches administratives s'enlisent. Les nombreuses interpellations et échanges de courriers adressés à la Direction générale de l'ARS Grand Est et au Ministère en faveur d'un nouveau découpage du périmètre du GHT par la création du GHT Nord Alsace n'aboutissent pas, en dépit des rapports d'expertise favorables, du principe d'autorisation de création de nouveau GHT prévu réglementairement, et de la volonté commune des élus locaux et des parlementaires de l'Alsace du Nord. Par ailleurs, les Communautés Médicales des établissements de la coopération hospitalière Nord Alsace se sont exprimées dans un courrier du 17 février 2021, pour réaffirmer, avec force, leur total engagement et leur détermination à voir se créer un GHT Nord Alsace.

Dans ce contexte, les élus du Nord Alsace s'alarment des lourdeurs technocratiques et des freins bureaucratiques contre-productifs qui empêchent l'aboutissement du projet, et regrettent une position attentiste injustifiée de la part de l'ARS Grand Est. Ils attendent désormais une mise en œuvre réelle et rapide de la constitution du GHT Nord Alsace, avant que n'entre en vigueur la prochaine réglementation issue du Ségur de la santé qui rendra le GHT plus intégratif, encore moins agile et moins performant qu'aujourd'hui.

Le conseil municipal,

CONSIDERANT la pertinence du projet de création d'un Groupement hospitalier de territoire spécifique au regard de l'offre de soins et du niveau de gradation des soins proposés aux habitants du Nord Alsace,

CONSIDERANT la masse critique du territoire de santé Nord Alsace, équivalente à d'autres GHT du Grand Est et au plan national,

CONSIDERANT la possibilité donnée par la loi de créer un GHT en déposant auprès de l'ARS un projet,

CONSIDERANT que le projet de création du GHT Nord Alsace est jugé « réfléchi et cohérent » par les rapporteurs de l'audit diligenté par l'ARS, par l'ensemble des communautés médicales et des organisations syndicales,

CONSIDERANT que les équipes des centres hospitaliers de la coopération hospitalière Nord Alsace sont prêtes à assumer les missions d'un établissement support,

CONSIDERANT les enjeux de coopération transfrontalière et la réalité des relations actuelles entre les équipements de santé de l'espace du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Eurodistrict PAMINA »,

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité de conserver sur ce territoire un maillage fort et autonome en termes d'offre de soins au profit de la population,

CONSIDERANT l'intégration facilitée des structures médico-sociales et la nécessaire coordination avec la médecine de ville,

CONSIDERANT enfin l'indispensable maintien d'une articulation avec le CHU de Strasbourg et l'établissement psychiatrique du territoire (EPSAN) pour lesquels les porteurs du projet de GHT Nord Alsace se sont engagés par le biais d'une convention constitutive,

A l'unanimité des membres présents :

AFFIRME sa détermination que soit redéfini le GHT Basse Alsace-Sud Moselle pour aboutir à la création du GHT Nord Alsace.

DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est de procéder, dans cet objectif, au découpage du GHT Basse Alsace-Sud Moselle.

DEMANDE à l'ARS Grand Est de valider la convention constitutive du GHT Nord Alsace et son projet médical partagé.

La présente motion sera adressée à :

- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Bas-Rhin
- Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est
- Madame la Préfète du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la Région Grand Est
- Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace
- Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin.

VIII. JURYS D'ASSISES 2022

Le maire indique qu'en application de l'arrêté préfectoral du 14.04.2021, il y a lieu de procéder au tirage au sort de 6 électeurs de Schirrhein et de Schirrhoffen, en vue de l'établissement, pour 2022, de la liste préparatoire des jurys d'assises.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

- . M. DODIER Stéphane de Schirrhein
- . M. ECK Jean-Luc de Schirrhein
- . M. RIHN Alain de Schirrhein
- . M. CLAVEL Sylvain de Schirrhoffen
- . Mme DELVART Pauline de Schirrhoffen
- . M. STRACK Christophe de Schirrhoffen

IX. INFORMATIONS

DECLARATION D'INTENTION D'ALINER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

- . Maison sur terrain de 9,88 ares, 22, rue de la Forêt
- . Maison sur terrain de 3,47 ares, 53, rue Principale
- . Maison sur terrain de 12,62 ares, 15, Chemin Creux
- . Maison sur terrain de 6,60 ares, 7, rue du Renard
- . Maison sur terrain de 2,00 ares, 10, rue des Chaumières
- . Immeuble collectif sur terrain de 7,25 ares, 2a, rue du Chemin de Fer
- . Terrain de 9,55 ares, rue des Primevères
- . Immeuble sur terrain de 11,75 ares, 58, rue Principale
- . Maison sur terrain de 23,29 ares, 34, rue de Sessenheim
- . Maison sur terrain de 7,00 ares, 2, rue des Myrtilles.

PERSONNEL COMMUNAL

- . M. Rémy SUTTER, agent de maîtrise, en retraite depuis le 1^{er} juin 2020, a définitivement quitté les effectifs communaux, à l'issue de son contrat de 12 h hebdomadaires, au 1^{er} juin 2021.
- . Mme Liliane DECK, agent de propreté à l'ESC et à la salle polyvalente, a notifié son intention de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2021.
- . Mme Annick LORENTZ, ATSEM, en grave maladie, ne pourra pas reprendre son poste à la rentrée prochaine à l'école maternelle. Un recrutement en vue de son remplacement est en cours.

FETE DES AINES 2021

Celle-ci aura lieu le dimanche 28 novembre à la salle polyvalente.

FETE FORAINE «MESSTI» 2021

Devrait en principe avoir exceptionnellement lieu le week-end des 18 et 19 septembre, et sera précédée d'un «Vor-Messti» le 11 septembre (plantation du «Maïe»).

PROCHAINES COMMISSIONS COMMUNALES

Samedi 24 juillet à 10 h 00 : commission «sécurité-environnement», pour un circuit à vélo dans le village.

Mercredi 28 juillet, en mairie : bilan de la sortie du 24 juillet. Rajout du thème : éclairage de Noël.

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX – 2021

Le maire rappelle au conseil municipal et l'informe des investissements qui seront prochainement concrétisés :

- . Equipement du hall de stockage des associations : gerbeur, tire-palettes, rayonnages.
- . Salle polyvalente : rideau de séparation, confection d'un local poubelles en structure métallique.
- . Courts de tennis : mise en place d'un brise-vue.
- . Aire de loisirs (jeux pour enfants, pumtrack) : démarrage à l'automne.

Par ailleurs, les projets suivants sont encore en gestation :

- . Aménagement de l'espace cinéraire du cimetière intercommunal, dans l'attente du rendu du projet par M. Quentin HALTER, paysagiste.
- . Lotissement communal «Neuen Acker» : étude naturaliste sera finalisée l'hiver prochain. Le projet achoppe provisoirement sur l'aspect foncier : une parcelle de 55,51 ares dont une partie des propriétaires refusent la cession pour le moment.
- . Construction d'une chaufferie centralisée et d'un réseau de chaleur au centre – village : projet à moyen terme.

TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Voirie – éclairage public : rue Principale – tranche 1. La fin des travaux est prévue pour début septembre prochain.

Assainissement – Rue de la Gare : travaux de renforcement du réseau, qui ont démarré le 21 juin pour une durée de 8 semaines.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

Vendredi 9 avril :	réunion préparatoire SDEA rue Principale
Lundi 12 avril :	réunion du conseil d'administration du collège Albert Camus
Jeudi 15 avril :	conseil communautaire CAH à Brumath
Vendredi 16 avril :	amicale des maires du canton – visioconférence
Lundi 19 avril :	réunion technique avec la CAH
Mardi 20 avril :	conseil d'école – école maternelle
Mercredi 21 avril :	commission travaux – bâtiments avec Schirrhoffen
Lundi 26 avril :	réunion du conseil d'administration du SICES
Mercredi 05 mai :	commission travaux & urbanisme + conférence des maires
Mardi 11 mai :	conseil d'école – école maternelle
Vendredi 14 mai :	réunion technique au cimetière avec Schirrhoffen
Lundi 17 mai :	réunion CAH – mobilité
Mardi 18 mai :	commission sécurité – écoles élémentaire et maternelle
Jeudi 20 mai :	conseil communautaire CAH – salle de la Douane
Samedi 22 mai :	rencontre avec Madame la Maire de Schirrhoffen
Mercredi 26 mai :	commission site internet
Samedi 5 juin :	rencontre avec les conscrits pour l'organisation d'une édition en septembre 18 – 19 septembre 2021
dimanche 6 juin :	assemblée générale de l'OSCL
lundi 7 juin :	CLECT CAH
lundi 14 juin :	réunion technique avec la CAH
jeudi 17 juin :	retours / avis commission sécurité écoles élémentaire et maternelle
vendredi 18 juin :	réunion du conseil d'administration du «Härzknübbe»
dimanche 20 juin :	1 ^{er} tour élections régionales et départementales
lundi 21 juin :	réunion PLUi – CAH point sur le potentiel foncier
jeudi 24 juin :	conseil communautaire CAH
dimanche 27 juin :	2 ^{ème} tour des élections régionales et départementales
mardi 29 juin :	conseil d'école – école maternelle
mercredi 30 juin :	réunion PETR
jeudi 1 ^{er} juillet :	conseil d'administration du collège Albert Camus + COPIL périscolaire
mardi 6 juillet :	réunion avec Quentin HALTER pour la réalisation de propositions d'aménagement du cimetière
mercredi 7 juillet :	réunion avec Mme Isabelle DOLLINGER concernant la bibliothèque.

X. DIVERS

Interventions des conseillers municipaux :

M. Christian SCHOTT

Remercie Mme Isabelle HALTER pour la qualité de l'organisation des élections des 20 et 27 juin derniers.

Mme Mireille SCHNEIDER

Demande des nouvelles concernant la construction de l'accueil périscolaire «élémentaire» par la CAH.

Le maire regrette de ne pas pouvoir fournir d'éléments concrets. Il semblerait que la CAH soumette le démarrage du projet à l'accord de la municipalité sur l'aménagement des locaux du périscolaire au sein de l'école maternelle.

M. Julien ANSTETT

Demande si une révision du PLU intercommunal est prévue par la CAH.

Le maire répond par l'affirmative, mais le processus s'étalera sur plusieurs années.

Mme Isabelle HALTER

Déplore l'insuffisance de la signalisation de déviation liée aux travaux de la rue Principale.